



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-434

PUBLIÉ LE 10 JUIN 2022

Sommaire

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /
75-2022-06-09-00006 - Arrêté modificatif n° 3 du 9 juin 2022 CPAM 75
Conseil - n°4/2022 - portant modification de la composition du conseil de
la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris (2 pages)

Page 3

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

75-2022-06-09-00006

Arrêté modificatif n° 3 du 9 juin 2022 CPAM 75
Conseil - n°4/2022 - portant modification de la
composition du conseil de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie
de Paris

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère du travail, du plein emploi et de
l'insertion

Arrêté modificatif n° 3 du 9 juin 2022 – CPAM 75 Conseil - n°4/2022 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris

La ministre de la santé et de la prévention et le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2022 – ADP Conseil CPAM de Paris - n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif n°1 du 6 avril 2022 – ADP Conseil de Paris - n°2/2022 - portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif n°2 du 8 avril 2022 – ADP Conseil de Paris - n°3/2022 - portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris ;

Vu la proposition de candidature émanant de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Dominique MARECALLE, chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris :

2° En tant que Représentant des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) ;

Suppléant :

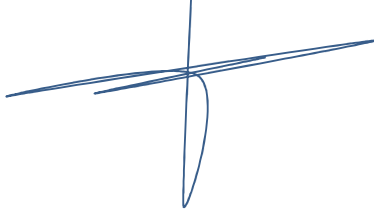
M. DESCHAMPS (Xavier)

Article 2

Le chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile de France.

Fait le 9 juin 2022

La ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation
Dominique MARECALLE



Le ministre du travail, du plein emploi et de
l'insertion,
Pour le ministre et par délégation :
Dominique MARECALLE

